

ASSURANCES MAGHREBIA S .A

Siège social : Angle 64, Rue de Palestine / 22, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite - 1002 Tunis - Belvédère

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 Juin 2018 A 12H00 RESOLUTIONS ADOPTEES

RESOLUTION 2018-06-01

Après avoir entendu la lecture du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2017, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le Rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité ainsi que les états financiers de ce même exercice tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION 2018-06-02

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes relatif à l'exercice 2017, sur les conventions visées par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, prend acte de ce Rapport dans son intégralité et approuve toutes les opérations qui y sont citées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION 2018-06-03

Après avoir entendu la lecture du Rapport de Gestion du Groupe « ASSURANCES MAGHREBIA S.A – ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A – ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE S.A – MAGHREBIA FINANCIERE SICAR S.A – CODWAY S.A », sur l'exercice 2017 et après avoir entendu la lecture du Rapport des Commissaires aux comptes sur ce même exercice, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le Rapport de Gestion du Groupe dans son intégralité ainsi que les états financiers consolidés pour l'exercice 2017 tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION 2018-06-04

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus, pur et simple, entier et définitif aux Administrateurs au titre de leur gestion pour l'exercice 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION 2018-06-05

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, sur proposition du conseil d'administration, d'affecter le résultat de l'exercice 2017, comme suit :

Bénéfice de l'exercice 2017	8 874 809,828	DT
+ Report à nouveau antérieur	8 432,615	DT
Premier reliquat	8 883 242,443	DT
- Réserve légale	444 162,122	DT
Deuxième reliquat	8 439 080,321	DT
- Réserves pour réinvestissements exonérés	2 000 000,000	DT
Troisième reliquat	6 439 080,321	DT
- Réserves pour fonds social	250 000,000	DT
Quatrième reliquat	6 189 080,321	DT
- Dividendes	4 500 000,000	DT
Cinquième reliquat	1 689 080,321	DT
- Réserves facultatives	1 670 000,000	DT
Sixième reliquat	19 080,321	DT
- Report à nouveau	19 080,321	DT
Septième reliquat	0,000	DT

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe par ailleurs la date de distribution des dividendes relatifs à l'exercice 2017 à partir du 30 juin 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION 2018-06-06

L'Assemblée Générale Ordinaire, fixe le montant des jetons de présence pour l'exercice 2017 à sept mille cinq cents (7 500) dinars bruts par Administrateur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION 2018-06-07

L'Assemblée Générale Ordinaire, fixe le montant des émoluments des membres du Comité Permanent d'Audit pour l'exercice 2017 à six mille (6 000) dinars bruts par membre.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION 2018-06-08

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir constaté l'expiration du mandat du Co-Commissaire aux Comptes, et conformément aux dispositions de l'article 26 des statuts, décide de renouveler le mandat de la SOCIETE FMBZ KPMG TUNISIE représentée par M. Moncef BOUSANNOUGA ZAMMOURI en qualité de Co-Commissaire aux comptes de la société ASSURANCES MAGHREBIA pour une durée de trois (3) ans, soit pour les exercices 2018, 2019 et 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION 2018-06-09

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la cooptation faite par le Conseil d'Administration du 29 juin 2018, d'UNION FINANCIERE HOLDING aux deux postes d'administrateurs, en remplacement des deux postes d'ASSICURAZIONI GENERALI.

UNION FINANCIERE HOLDING exercera ses fonctions d'administrateurs pour la durée restante à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION 2018-06-10

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.